



## Après AlloDiscrim, AlloFusion ? Création de l'INRAE : nos craintes étaient fondées

La CGT-INRAE s'adresse à tous les personnels INRAE

Message du 14 décembre 2020

<https://inra.ferc-cgt.org/> - nous écrire : [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

**A quelques semaines du premier anniversaire de l'INRAE, force est de constater que les craintes formulées durant le processus de fusion par les représentants du personnel vis-à-vis de la cadence à marche forcée imposée par les directions générales se sont avérées fondées et que le moratoire demandé aurait permis d'amoinrir les sérieuses difficultés rencontrées par les collectifs de travail depuis près d'un an.** La CGT-INRAE avait donc décidé d'interpeller la direction générale lors du Comité Technique des 24 et 25 novembre derniers sur les problèmes rencontrés par les collègues ex-IRSTEA, certains de ces problèmes affectant également les collègues ex-INRA.

Ces difficultés sont connues de la direction générale, puisqu'elles ont été exprimées à différents niveaux, dont celui des directeurs d'unité. Malgré tout, pour l'instant aucune piste d'amélioration ne se profile, si ce n'est des groupes de paroles. Et il est répondu que c'est la crise sanitaire qui est responsable et que tout va rentrer dans l'ordre. Certes, il ne faut pas nier que le coronavirus n'a pas aidé, c'est le moins que l'on puisse dire. Ses conséquences ne touchent d'ailleurs pas uniquement les agents ex-IRSTEA, loin de là.

Il est répondu également que l'on apprend en marchant, d'être patient et que tout va rentrer dans l'ordre. Certes, ce ne sont pas des équipes d'un établissement de recherche, surtout comme l'INRAE, que l'on doit convaincre que l'expérimental est primordial.

**Pourtant, il manque de nombreux éléments pour que ces difficultés disparaissent :**

### ***Documents écrits***

Il manque aux ex-IRSTEA, qu'ils soient scientifiques ou administratifs, des documents écrits, expliquant les procédures, les calendriers, les circuits d'instruction et les circuits de suivi en matière de RH, de contrats, etc., auxquels se référer pour comprendre ce qui est attendu de leur part. Cela conduit à devoir faire et refaire, quelques fois plusieurs fois, ce qui n'a pas été fait comme espéré par les collègues ex-INRA dans des services ex-INRA. Cela a aussi conduit à beaucoup de temps perdu, à l'impossibilité de finaliser des recrutements de stagiaires et même de CDD, ou au retard dans la prise de fonction de doctorant. Il ne suffit pas de diffuser des notes de service, parfois anciennes et ne correspondant plus aux pratiques. Ces documents seraient utiles à l'ensemble de la communauté de travail.

De même, il manque des règles écrites en matière d'horaire, d'heure d'ouverture des locaux, de frais de mission, etc., chaque SDAR y allant de son interprétation des notes de services souvent anciennes et obsolètes. Pourtant, là encore, ces documents seraient utiles à l'ensemble de la communauté de travail et permettraient une égalité de traitement à l'ensemble des agents de l'institut.

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : Des formations ont été proposées et les notes de service suffisent.

### ***Système d'information***

Il manque un système d'information unifié permettant à tous les agents de l'institut d'accéder aux mêmes outils et fonctionnalités des différentes plateformes. Le simple fait d'avoir deux systèmes distincts, Partage et Mercure, n'a pas seulement une incidence sur la messagerie. Cela conduit à beaucoup de temps perdu, à des doubles saisies, à des informations non à jour ou non distribuées, parfois importantes notamment en raison de la crise sanitaire.

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : Un système d'information unifié est prévu, mais pas avant 2022.

### ***Correspondants d'unités***

De nombreuses responsabilités qui incombait aux directions de centre IRSTEA incombent désormais aux directeurs d'unité sans aucun transfert de postes pour les appuyer, y compris sur des sujets aussi importants que la santé et la sécurité au travail.

Il manque un soutien aux unités qui ont vu le périmètre des prérogatives de centre en matière de formation, informatique, prévention, logistique, commandes, immobilier descendre à leur niveau, imposant de trouver des volontaires dans les collectifs de travail, dont les effectifs de catégories B et C sont faibles, voire très faibles. Tout s'est arrêté brutalement sans l'accompagnement nécessaire, les contacts avec les services des SDAR se limitant souvent à des envois de mails.

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : Il n'y aura pas de moyens supplémentaires, c'est aux unités de s'adapter.

### **Budget**

Il manque aux unités une clarté, une souplesse et une visibilité en matière de moyens budgétaires. Encore maintenant, les réaffectations des budgets ex-IRSTEA 2019 ne sont pas complètement finalisées par la DIFA. De plus, comme les pratiques à l'IRSTEA étaient différentes, les unités sont confrontées par exemple au manque de souplesse dans la fongibilité des lignes budgétaires, même lorsque le financeur l'accepte (cf. ANR) ou à des difficultés pour comprendre l'utilisation des crédits en ligne 300 pour le personnel temporaire, les mécanismes de dérogation étant opaques et lents.

Il manque aux unités une transparence en matière de dotation afin de lever toutes suspensions : les unités ex-IRSTEA sont-elles moins bien ou mieux dotées que les unités ex-INRA ?

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : Les dotations aux unités ex-IRSTEA sont au même niveau que les dotations aux unités ex-INRA, mais on va continuer la convergence (...). La formulation prouve que tout est parfaitement maîtrisé par les ex-IRSTEA.

### **Gestionnaires d'unités**

Enfin, il manque surtout aux unités des personnels administratifs en nombre suffisant afin que certaines tâches ne soient pas réalisées par des personnels scientifiques au détriment de leurs propres activités, mais principalement afin que les personnels d'appui, qu'ils soient dans les unités ou dans les services des SDAR, n'aient pas le sentiment d'une perte d'autonomie et d'intérêt dans leur travail.

Le retour au sein de chaque unité de gestionnaires et une organisation en réseau seraient probablement bien plus pertinents et efficaces qu'un éloignement des collectifs de recherche et un rattachement hiérarchique aux SDAR, complexifiant le rôle des DU, et ce pour tous les collectifs qu'ils viennent de l'IRSTEA ou de l'INRA. Lors du CT conjoint du 18 octobre 2019, après lecture d'une motion intersyndicale, il a été acté que "les agents concernés par ces pré-affectations pourront, dès le mois de septembre et avant la prochaine campagne de mobilité, exprimer leur souhait de réaffectation. Le droit au remords sera donc effectif." Pourtant, aux agents voulant que leur situation soit reconsidérée, il est répondu qu'il faut que des postes soient ouverts en mobilité. Et, aux unités n'ayant pas de gestionnaire dans leur collectif et voulant obtenir un poste, il est répondu que les gestionnaires sont dans des services mutualisés et qu'il n'est pas prévu de revenir en arrière.

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : On ne remettra pas de GU dans les unités. Les personnes concernées par les préaffectations avaient la possibilité de demander une mobilité dès cette année (sans attendre le délai de 3 ans).

La direction générale espère que tout rentre dans l'ordre une fois la crise sanitaire passée, que petit à petit les ex-IRSTEA arrivent à s'approprier les pratiques ex-INRA, que les plus résilients prennent sur eux pour que les situations individuelles et collectives s'améliorent, que les moins résilients demandent une mobilité ou partent. Cela finira sans doute par arriver, mais à quel prix ? Ce n'est pas avec seulement des groupes de paroles que la situation des unités et personnels de l'ex-IRSTEA, mais aussi ceux de l'ex-INRA, dont certains sont aussi en souffrance, en particulier ceux qui ont vu leurs charges de travail fortement augmenter suite à la fusion, que la communauté INRAE se construira et que l'on cessera de parler d'ex-IRSTEA et d'ex-INRA.

- **Réponse de la direction générale lors du CT** : On considère que les problèmes soulevés ne sont pas des problèmes mais des **ressentis** qui vont s'estomper. Des soucis avec trois services mutualisés ont été identifiés et ils sont en train d'être traités.

### **Une motion à l'initiative de la CGT et de SUD Recherche EPST a été adoptée à l'unanimité par le CT :**


« Le comité technique, considérant que la direction générale a sous-estimé les difficultés liées à la fusion rencontrées au sein des unités ex-IRSTEA dans une situation de baisse des effectifs, lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces difficultés soient prises en compte et traitées, notamment en rendant effectif le droit de reconsidérer le choix fait par les agents concernés par les préaffectations, en assurant les moyens humains et financiers indispensables, en rédigeant des versions écrites des procédures,

en mettant en place un système d'information unique, comme les PDG de l'INRA et de l'IRSTEA s'y étaient engagés en CT. »

**La CGT-INRAE n'accepte pas la négation par la direction générale des difficultés rencontrées et exige des réponses adaptées à chacune d'elles.**

L'observateur CGT au Conseil Scientifique a également fait remarquer lors de la réunion des 2 et 3 décembre derniers que toutes les erreurs pointées dans le rapport d'expertise au CCHSCT sur la mise en œuvre de GEFI 2.0 sont en train de se répéter.

**Nous invitons les personnels à nous adresser ([cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)) leurs témoignages afin de corroborer et compléter la liste des difficultés rencontrées, nous les rassemblerons dans des cahiers de doléances que nous transmettrons à la direction générale.**

	<p><b>Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.</b></p> <p><b>Bulletin de contact</b></p> <p>Prénom : _____ Nom : _____</p> <p>Unité : _____ Adresse mail : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p><b>Syndicat National CGT-INRAE</b> – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : <a href="mailto:cgt@inrae.fr">cgt@inrae.fr</a></p>	
<p><a href="#">Ecrivez-nous</a></p>	<p>Cet envoi est autorisé par la <a href="#">note de service 2018-34</a>. Si vous ne souhaitez plus recevoir les messages de notre syndicat national cliquez <a href="#">ici</a></p>	<p><a href="#">Rejoignez-nous</a></p>